Dr. Grogg Chemie AG
Gümligentalstrasse 83
CH-3066 Stettlen-Deisswil

Telefon 031 932 11 66
info@grogg-chemie.ch
www.grogg-chemie.ch

PAGE DE GARDE DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de création de la page de garde: 25.11.2026
Version de la page de garde: 1.0
Valable pour la fiche de données de sécurité figurant en annexe: 24.11.2026, Version 3.1
Nombre de pages, page de garde comprise: 43

Numéro d'article: G850

Nom commercial: Acide chlorhydrique 25% pur

Fournisseur:
Dr. Grogg Chemie AG
Gümligentalstrasse 83
CH-3066 Stettlen-Deisswil
info@grogg-chemie.ch
Tel. +41 31 932 11 66

Numéro d'urgence:
Numéro d'urgence 24h/24: 145
Aide en cas d'intoxication. Tox Info Suisse fournit gratuitement, 24 heures sur 24, des conseils médicaux en cas d'intoxication avérée ou suspectée.

Tox Info Suisse
Freiestrasse 16
8032 Zürich
Tel. +41 (0) 44 251 51 51
www.toxinfo.ch

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

ACIDE CHLORHYDRIQUE TECHN. 32%

Version 3.1 Date d'impression 25.11.2026

Date de révision 24.11.2026

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial	:	ACIDE CHLORHYDRIQUE TECHN. 32%
Nom de la substance	:	chlorure d'hydrogène
No.-Index	:	017-002-01-X
No.-CAS	:	7647-01-0
No.-CE	:	231-595-7
No. enr. REACH EU	:	01-2119484862-27-xxxx
UFI	:	MG3J-R0KE-D00T-DTC0
Numéro UFI notifié en	:	L'Autriche, Allemagne, Danemark, Estonie, Espagne, La France, Croatie, Irlande, Islande, Liechtenstein, Lituanie, Lettonie, Malte, Pays-Bas, Norvège, le Portugal, Suède

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	:	Usages identifiés : voir le tableau en début d'annexe pour une vision globale des usages identifiés.
Utilisations déconseillées	:	Actuellement, aucune utilisation contre-indiquée n'a été identifiée

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	:	Brenntag Schweizerhall AG Elsässerstrasse 231 CH 4002 Basel
Téléphone	:	+41 (0)58 344 80 00
Téléfax	:	+41 (0)58 344 82 08
Adresse e-mail	:	doku@brenntag.ch
Personne responsable/émettrice	:	Abteilung Produktsicherheit

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	:	Centre Suisse d'Information Toxicologique CH-8032 ZÜRICH Tel.: +41 (0) 44 251 51 51 Numéro de cas d'urgence national: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008			
Classe de danger	**Catégorie de danger**	**Organes cibles**	**Mentions de danger**
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	Catégorie 1	---	H290
Corrosion cutanée	Catégorie 1A	---	H314
Lésions oculaires graves	Catégorie 1	---	H318
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Catégorie 3	Système respiratoire	H335

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Effets néfastes les plus importants

Santé humaine	:	Se référer à la section 11 pour les informations toxicologiques.
Dangers physico-chimiques	:	Se référer à la section 9/10 pour les informations physicochimiques.
Effets potentiels sur l'environnement	:	Se référer à la section 12 pour les informations relatives à l'environnement.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Symboles de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger	:	H290	Peut être corrosif pour les métaux.
		H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
		H335	Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

Prévention	:	P261	Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
		P280	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
Intervention	:	P301 + P330 + P331	EN CAS D'INGESTION: Rincer la

bouche. NE PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- chlorure d'hydrogène

2.3. Autres dangers

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Les critères PBT et vPvB de l'Annexe XIII de la directive REACH ne s'appliquent pas pour les substances inorganiques.

Les vapeurs peuvent être invisibles et plus lourdes que l'air, et se propager sur le sol. La formation de fumées caustiques est possible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nature chimique : Solution aqueuse

Composants dangereux	Concentration [%]	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	
		Classe de danger / Catégorie de danger	Mentions de danger
chlorure d'hydrogène			
No.-Index : 017-002-01-X No.-CAS : 7647-01-0 No.-CE : 231-595-7 No. enr. REACH EU : 01-2119484862-27-xxxx	> 30 - <= 35	Met. Corr.1 Skin Corr.1A Eye Dam.1 STOT SE3 Limite de concentration spécifique STOT SE 3; H335 >= 10 % Skin Corr. 1A; H314 >= 25 % Skin Corr. 1B; H314 10 - < 25 % Eye Dam. 1; H318 >= 1 % Met. Corr. 1; H290 >= 0,1 % Note B	H290 H314 H318 H335

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
Pour le texte complet des Notes mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas d'inhalation : En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Appeler immédiatement un médecin.

En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Appeler immédiatement un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un ophtalmologiste. Si possible, consulter les urgences ophtalmiques.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

Protection des secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	: L'inhalation de vapeurs irrite l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorges et déclencher une toux.;
Effets	: Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus. En cas d'ingestion, brûlures graves de la bouche et de la gorge, ainsi que danger de perforation de l'oesophage et de l'estomac. Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement	: Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	:	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Moyens d'extinction inappropriés	:	Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	:	Le produit lui-même ne brûle pas. Au contact de métaux dégage du gaz d'hydrogène.
Produits de combustion dangereux	:	Chlorure d'hydrogène gazeux

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers	:	En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.Porter un vêtement de protection adéquat (combinaison complète de protection)
Méthodes spécifiques d'extinction	:	Contenir la fumée avec de l'eau vaporisée.
Conseils supplémentaires	:	Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	: Tenir à distance les personnes non protégées. Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	:	Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. En cas d'infiltration dans les sols prévenir les autorités.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	:	Recueillir à l'aide d'un produit absorbant les liquides (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
Information supplémentaire	:	Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 1 pour l'information de contact en cas d'urgences.
Voir la section 8 pour l'information sur l'équipement de protection personnelle.
Voir la section 13 pour l'information sur le traitement de déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger	:	Conserver le récipient bien fermé. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. En cas de formation de vapeurs et d'aérosols, porter un appareil respiratoire avec filtre approprié. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est régulièrement manipulé.
Mesures d'hygiène	:	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs	:	Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver dans un endroit avec un sol résistant aux acides. Matériaux adéquats pour les conteneurs: Polyéthylène. Polypropylène; Matériaux non adaptés pour les conteneurs: Métaux.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	:	Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
Classe de feu	:	incombustible

Information supplémentaire sur les conditions de stockage	:	Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Conserver dans un endroit bien ventilé.
Précautions pour le stockage en commun	:	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver à l'écart des métaux.
Classe de stockage	:	8B Matières dangereuses corrosives, non-combustibles

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)	:	Usages identifiés : voir le tableau en début d'annexe pour une vision globale des usages identifiés.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composant:	**chlorure d'hydrogène**	**No.-CAS 7647-01-0**

EU Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

DDSE (dose dérivée sans effet) Travailleurs, Aiguë – effets locaux, Inhalation	:	15 mg/m3
DDSE (dose dérivée sans effet) Travailleurs, Long terme - effets locaux, Inhalation	:	8 mg/m3

EU Concentration prédite sans effet (PNEC)

Eau douce	:	36 µg/l
Eau de mer	:	36 µg/l
Libérations intermittentes	:	45 µg/l
STP	:	36 µg/l
Sédiment d'eau douce Exposition non présumée.	:	
Sédiment marin Exposition non présumée.	:	
Sol	:	0,036 mg/kg

Autres valeurs limites d'exposition professionnelle

Valeurs limites d'exposition indicatives selon les directives 91/322/EEC, 2000/39/EC, 2006/15/EC, 2009/161/EU, Limite d'exposition pondérée dans le temps (TWA):
5 ppm, 8 mg/m3
Indicatif

Valeurs limites d'exposition indicatives selon les directives 91/322/EEC, 2000/39/EC, 2006/15/EC, 2009/161/EU, Seuil limite d'exposition à court terme (STEL):
10 ppm, 15 mg/m3
Indicatif

Suisse SUVA Valeurs limites d'exposition aux postes de travail, Limite d'exposition pondérée dans le temps (VME):
2 ppm, 3 mg/m3
révisé 2018
Suisse SUVA Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
Aucun risque pour l'embryon si les valeurs de AGW et de BGW sont respectées.
révisé 2018
Suisse SUVA Valeurs limites d'exposition aux postes de travail, Seuil limite d'exposition à court terme (STEL)
4 ppm, 6 mg/m3
révisé 2018

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Conseils	:	En cas d'exposition faible ou de courte durée utiliser un filtre respiratoire. En cas d'exposition intense ou durable utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant. Type de Filtre recommandé: Filtre combiné:B-P2 L'équipement doit être conforme à l'EN 14387

Protection des mains

Conseils	:	Gants de protection conformes à EN 374. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.
Matériel	:	polychloroprène
Délai de rupture	:	> 480 min
Épaisseur du gant	:	0,5 mm
Matériel	:	Caoutchouc nitrile

Délai de rupture	:	> 480 min
Épaisseur du gant	:	0,35 mm

Matériel	:	Caoutchouc butyle.
Délai de rupture	:	> 480 min
Épaisseur du gant	:	0,5 mm

Matériel	:	Chlorure de polyvinyle
Délai de rupture	:	> 480 min
Épaisseur du gant	:	0,5 mm

Matériel	:	Caoutchouc fluoré
Délai de rupture	:	> 480 min
Épaisseur du gant	:	0,4 mm

Protection des yeux

Conseils	:	Écran facial Lunettes de sécurité à protection intégrale (EN166)

Protection de la peau et du corps

Vêtements de protection	:	Vêtement de protection résistant aux acides.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux	:	Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. En cas d'infiltration dans les sols prévenir les autorités.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	:	liquide
État physique	:	liquide
Couleur	:	incolore, jaune clair
Odeur	:	piquante
Seuil olfactif	:	Donnée non disponible
Point de congélation/intervalle de congélation	:	-42 °C Solution à 32%
Point/intervalle d'ébullition	:	80 °C Solution à 32%
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Le produit est un liquide, voir section 9.2.

		Remarques: incombustible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Non applicable
Point d'éclair	:	Non applicable
Température d'auto-inflammation	:	Non applicable
Température de décomposition	:	Peut dégager des gaz dangereux lors du chauffage.
Température de décomposition auto-accélérée (TDAA)	:	Donnée non disponible
pH	:	-1,1 - -0,9 Concentration: 100 % Méthode: (calculé)
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	:	1,7 mm2/s
Temps d'écoulement	:	Donnée non disponible
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	complètement miscible
Solubilité dans d'autres solvants	:	Donnée non disponible
Taux de dissolution	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Donnée non disponible
Stabilité de la dispersion	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	30 hPa (20 °C) Solution à 32%
Densité relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	env. 1,14 - 1,18 g/cm3 (20 °C) 1,17 g/cm3 (20 °C) Solution à 34%
Masse volumique apparente	:	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	1,26 (20 °C)

Caractéristiques de la particule

Evaluation	:	Cette substance/Ce mélange ne contient pas de nanoformes (selon le règlement REACH)
Taille des particules	:	Non applicable

9.2 Autres informations

Explosifs	:	Le produit n'est pas explosif
Inflammabilité (liquides)	:	incombustible Remarques: incombustible
Corrosion pour les métaux	:	Corrosif pour les métaux
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Conseils	:	Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.2. Stabilité chimique

Conseils	:	Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	:	Dégage de l'hydrogène en présence de métaux.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	:	Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.
Décomposition thermique	:	Peut dégager des gaz dangereux lors du chauffage.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter	:	Métaux. Oxydants. Agents réducteurs, Perchlorates, Sulfures, Peroxydes, Nitrates.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	:	Chlorure d'hydrogène gazeux

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Données pour le produit

Toxicité aiguë

Oral(e)

Non classé, sur la base des méthodes de calcul du règlement CLP., La toxicité est déterminée par l'effet corrosif du produit.

Inhalation

Non classé, sur la base des méthodes de calcul du règlement CLP.
La toxicité est déterminée par l'effet corrosif du produit.

Dermale

Non classé, sur la base des méthodes de calcul du règlement CLP.
La toxicité est déterminée par l'effet corrosif du produit.

Irritation

Peau

Résultat	:	Classifié selon la méthode de calcul du règlement CLP.

Yeux

Résultat	:	Classifié selon la méthode de calcul du règlement CLP.

Sensibilisation

Résultat	:	Non classé, sur la base des méthodes de calcul du règlement CLP.

Effets CMR

Propriétés CMR

Cancérogénicité	:	Non classé, sur la base des méthodes de calcul du règlement CLP.
Mutagénicité	:	Non classé, sur la base des méthodes de calcul du règlement CLP.
Tératogénicité	:	Non classé, sur la base des méthodes de calcul du règlement CLP.
Toxicité pour la reproduction	:	Non classé, sur la base des méthodes de calcul du règlement CLP.

Toxicité pour un organe cible spécifique

Exposition unique

Remarques	:	Classifié selon la méthode de calcul du règlement CLP.

Exposition répétée

Remarques	:	Non classé, sur la base des méthodes de calcul du règlement

CLP.

Autres propriétés toxiques

Toxicité à dose répétée

Donnée non disponible

Danger par aspiration

Non applicable,

Information supplémentaire

Autres informations toxicologiques	:	En cas d'ingestion, brûlures graves de la bouche et de la gorge, ainsi que danger de perforation de l'oesophage et de l'estomac.

Composant: chlorure d'hydrogène No.-CAS 7647-01-0

Toxicité aiguë

Oral(e)

DL50	:	2222 mg/kg (Rat) (Méthode de calcul)

Inhalation

CL50	:	45,6 mg/l (Rat, mâle; 5 min) (Aucune directive n'a été appliquée)

Dermale

DL50	:	> 5010 mg/kg (Lapin) Solution à 31,5 %

Irritation

Peau

Résultat	:	effets corrosifs (Lapin; 1 - 4 h) (OCDE ligne directrice 404)

Yeux

Résultat	:	Provoque de graves lésions des yeux. (Lapin) (OCDE ligne directrice 405)

Sensibilisation

Résultat	:	non sensibilisant(e) (Cochon d'Inde) (Test de Maximalisation)

Effets CMR

Propriétés CMR

Cancérogénicité	:	N'a pas montré d'effets cancérigènes lors des expérimentations animales.
Mutagénicité	:	Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes
Tératogénicité	:	Pas de données valides disponibles.
Toxicité pour la reproduction	:	Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.

Génotoxicité in vitro

Résultat	:	négatif (Test de Ames; Salmonella typhimurium; avec ou sans activation métabolique) négatif (Test cytogénétique; Souris; avec ou sans activation métabolique)

Toxicité pour un organe cible spécifique

Exposition unique

Inhalation	:	Organes cibles: Système respiratoirePeut irriter les voies respiratoires.

Exposition répétée

Remarques	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Autres propriétés toxiques

Toxicité à dose répétée

NOAEC	:	15 mg/m³ (Rat)(Inhalation)

Danger par aspiration

Non applicable,

11.2. Informations sur les autres dangers

Données pour le produit

Propriétés perturbant le système endocrinien

Évaluation des propriétés de perturbation endocrinienne	:	La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

Composant:	chlorure d'hydrogène	No.-CAS 7647-01-0

Propriétés perturbant le système endocrinien

Évaluation des propriétés de perturbation endocrinienne	:	La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Composant:	chlorure d'hydrogène	No.-CAS 7647-01-0

Toxicité aiguë

Poisson

CL50	:	20,5 mg/l (Lepomis macrochirus; 24 h)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CE50	:	0,45 mg/l (Daphnia magna; 48 h) (OCDE Ligne directrice 202)

algue

CE50r	:	0,73 mg/l (Chlorella vulgaris (algue d'eau douce); 72 h) (Fin: Taux de croissance; OCDE Ligne directrice 201)

Bactérie

CE50	:	0,23 mg/l (boue activée; 3 h) (Fin: Inhibition de la respiration; OCDE Ligne directrice 209)

12.2. Persistance et dégradabilité

Composant:	chlorure d'hydrogène	No.-CAS 7647-01-0

Persistance et dégradabilité

Persistance

Résultat : Le produit est soluble dans l' eau.

Biodégradabilité

Résultat : Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant:	chlorure d'hydrogène	No.-CAS 7647-01-0

Bioaccumulation

Résultat : Une bioaccumulation n'est pas à envisager.

12.4. Mobilité dans le sol

Composant:	chlorure d'hydrogène	No.-CAS 7647-01-0

Mobilité

Sol : On ne s'attend pas à une absorption par le sol.

Eau : Le produit est soluble dans l' eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Données pour le produit

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultat : Les critères PBT et vPvB de l'Annexe XIII de la directive REACH ne s'appliquent pas pour les substances inorganiques.

Composant:	chlorure d'hydrogène	No.-CAS 7647-01-0

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultat : Les critères PBT et vPvB de l'Annexe XIII de la directive REACH ne s'appliquent pas pour les substances inorganiques.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Données pour le produit		
Évaluation des propriétés de perturbation endocrinienne	:	La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Composant:	chlorure d'hydrogène	No.-CAS 7647-01-0
Évaluation des propriétés de perturbation endocrinienne	:	La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7. Autres effets néfastes

Composant:	chlorure d'hydrogène	No.-CAS 7647-01-0
Information écologique supplémentaire		
Résultat	:	Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit	:	L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Contacter les services d'élimination de déchets. Ce produit doit être éliminé ou valorisé conformément à la directive 2008/98/CE relative aux déchets, telle que modifiée en dernier lieu.
Emballages contaminés	:	Les emballages contaminés, entièrement vidés de leur contenu, peuvent être recyclés après un nettoyage approprié. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.
Numéro européen d'élimination des déchets	:	Un numéro de code déchet selon l'ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD) ne peut être défini pour ce produit. Cette attribution est dictée par l'utilisation prévue du produit par l'utilisateur final. Le code déchet est établi en consultation avec l'entreprise d'élimination, par exemple: Brenntag Schweizerhall SA Lohnmatte 1

4573 Lohn-Ammannsegg
Suisse
Téléphone : +41 58 344 84 00
infolohn@brenntag.ch

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

1789

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR	:	ACIDE CHLORHYDRIQUE
RID	:	ACIDE CHLORHYDRIQUE
IMDG	:	HYDROCHLORIC ACID
IATA_C	:	Hydrochloric acid
IATA_P	:	Hydrochloric acid

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Classe	:	8
(Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger; Code de restriction en tunnels)		8; C1; 80; (E)
RID-Classe	:	8
(Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger)		8; C1; 80
IMDG-Classe	:	8
(Étiquettes; No EMS)		8; F-A, S-B
IATA_C-Classe	:	8
(Étiquettes)		8
IATA_P-Classe	:	8
(Étiquettes)		8

14.4. Groupe d'emballage

ADR	:	II
RID	:	II
IMDG	:	II
IATA_C	:	II
IATA_P	:	II

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement selon l'ADR	:	non
Dangereux pour l'environnement selon RID	:	non
Polluant marin selon le code IMDG	:	non
Dangereux pour l'environnement selon le réglement IATA	:	non

Dangereux pour l'environnement selon le réglement : non
IATA

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Données pour le produit

EU. REACH, Annexe XVII, Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.	:	Point n°: , 3; Listé Point n°: , 75; Listé
Directive EU. 2012/18/EU (SEVESO III) Annexe I	:	; La substance / mélange ne relève pas de cette législation.
CPID	:	975930-59
Seuils quantitatifs OPAM	:	20.000 kg (2015 déterminé par RS814.012 Ann. 1 ch. 4)
Ordonnance sur la protection de l'air	:	OPair (CH): Chap. 62 - classe 3

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques:

Annexe	:	Annexe 1.11: Substances liquides dangereuses
Autres réglementations	:	Article 4 alinéa 1bis, article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) ; articles 5 et 6 de l'ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2): Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et si les conditions du plan de

formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qu i ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Les jeunes qui disposent d'un certificat fédéral de capacité (CFC) ou d'une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) peuvent, dans le cadre du métier appris, exécuter les travaux dangereux nécessitant l'emploi de ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.
Le produit appartient au groupe chimique 2 selon l'Ordonnance sur les produits chimique suisse (OChim 813.11).

Composant:	**chlorure d'hydrogène**	**No.-CAS 7647-01-0**

UE. Règlement UE n ° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux	:	; La substance / mélange ne relève pas de cette législation.
Règlement (CE) 273/2004, précurseurs de drogues, Catégorie	:	Les substances réglementées du code de la nomenclature combinée (NC): , 2806 10 00; Substance classifié, dans la nomenclature combinée
EU. REACH, Annexe XVII, Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.	:	Point n°: , 75; Listé Point n°: , 3; Listé
EU. Directive 98/8/EC, Annexe 1, Substances actives dans les produits biocides	:	Pureté minimum : 999, g/kg; Désinfectant et autre produit biocide pour usage privé et usage de santé publique; Des provisions spéciales peuvent s'appliquer ; voir le texte législatif. Date limite de mise en conformité : , 30 Apr 2016 Date d'inclusion : , 1 May 2014 Date d'expiration de l'inclusion : , 30 Apr 2024
Directive EU. 2012/18/EU (SEVESO	:	; La substance / mélange ne relève pas de cette législation.

III) Annexe I

Suisse. Liste des stupéfiants G: Produits chimiques auxiliaires soumis à des mesures de contrôle BetmKV, Narcotiques Listes ordonnance (BetmVV-EDI)	:	Limite d'exportation total par année pour les pays désignés: 100, kg; Tableau g: adjuvants chimiques soumis à des mesures de contrôle OCStup.

État actuel de notification chlorure d'hydrogène:

Source réglementaire	Notification	Numéro de notification
VN INVL	OUI	
TH INV	OUI	55-1-05940
TH INV	OUI	2806.10
PHARM (JP)	OUI	
AU AIICL	OUI	
TSCA	OUI	
EINECS	OUI	231-595-7
DSL	OUI	
KECI (KR)	OUI	97-1-203
KECI (KR)	OUI	KE-20189
ENCS (JP)	OUI	(1)-215
ISHL (JP)	OUI	(1)-215
NZIOC	OUI	HSR004090
IECSC	OUI	
ONT INV	OUI	
INSQ	OUI	
TCSI	OUI	
PICCS (PH)	OUI	

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

Texte intégral des notes visées à l'article 3.

Note B	Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché en solutions aqueuses à des concentrations diverses et ces solutions nécessitent dès lors une classification et un étiquetage différents, car les dangers qu'elles présentent varient en fonction de la concentration. Dans la troisième partie, les entrées accompagnées de la note B ont une dénomination générale du type "acide nitrique ...%". Dans ces cas-là, le fournisseur doit indiquer sur l'étiquette la concentration de la solution en pourcentage. Sauf indication contraire, le pourcentage de concentration est toujours sur la base d'un calcul poids/poids.

Abréviations et acronymes

AU AIICL	Australie. Liste de la Loi sur les produits chimiques industriels (AIIC)
FBC	facteur de bioconcentration
DBO	demande biochimique en oxygène
CAS	Chemical Abstracts Service
CLP	classification, étiquetage et emballage
CMR	cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction
DCO	demande chimique en oxygène
DNEL	dose dérivée sans effet
DSL	Canada. Loi sur la protection de l'environnement, Liste intérieure des substances
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	liste européenne des substances chimiques notifiées
ENCS (JP)	Japon. Liste des lois Kashin-Hou
SGH	système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
IECSC	Chine. Inventaire des substances chimiques existantes
INSQ	Mexique. Inventaire national des substances chimiques
ISHL (JP)	Japon. Inventaire de la sécurité et de la santé au travail
KECI (KR)	Corée. Inventaire des produits chimiques existants
CL50	concentration létale médiane
LOAEC	concentration minimale avec effet nocif observé
LOAEL	dose minimale avec effet nocif observé
LOEL	dose minimale avec effet observé
NDSL	Canada. Loi sur la protection de l'environnement. Liste extérieure des substances
NLP	ne figure plus sur la liste des polymères
NOAEC	concentration sans effet nocif observé
NOAEL	dose sans effet nocif observé
NOEC	concentration sans effet observé
NOEL	dose sans effet observé
NZIOC	Nouvelle-Zélande. Inventaire des produits chimiques

OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
LEP	limite d'exposition professionnelle
ONT INV	Canada. Liste d'inventaire de l'Ontario
PBT	persistant, bioaccumulable et toxique
PHARM (JP)	Japon. Liste des pharmacopées
PICCS (PH)	Philippines. Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques
PNEC	concentration prédite sans effet
N° REACH Autor.	REACH - Numéro d'autorisation
N° REACH ConsDemAutor.	REACH - Numéro de consultation sur des demandes d'autorisation
N° UK REACH Autor.	UK REACH - Numéro d'autorisation
N° UK REACH ConsDemAutor.	UK REACH - Numéro de consultation sur des demandes d'autorisation
UK REACH-Reg.No	UK REACH Registration Number
STOT	toxicité spécifique pour certains organes cibles
SPM	Microparticules de polymère synthétique
SVHC	substance extrêmement préoccupante
TCSI	Taïwan. Inventaire des produits chimiques existants
TH INV	Thaïlande. Inventaire des produits chimiques existants de la FDA
TSCA	USA. Loi sur le contrôle des substances toxiques
UVCB	substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques
VN INVL	Viêt Nam. Inventaire national des produits chimiques
vPvB	très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Les principales références bibliographiques et sources de données	:	Des informations de notre (nos) fournisseur(s) et données issues de la base des substances enregistrées de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) ont été utilisées pour créer la présente fiche de données de sécurité.
Méthodes usitées pour la classification	:	La classification des dangers pour la santé humaine, physique ou chimique et les dangers environnementaux sont dérivés de la combinaison de méthodes de calcul et si possible de données de test.
Informations de formation	:	Les travailleurs doivent être formés régulièrement à la manipulation sûre des produits basé sur les informations fournies dans la Fiche de Données de Sécurité et les conditions locales de la zone de travail. Les réglementations nationales pour la formation des travailleurs à la manipulation de produits dangereux doivent être également respectées.
Autres informations	:	Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée. Les informations données dans la présente fiche doivent

être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

|| Indique la section remise à jour.

N°.	Titre	N° REACH Autor./ N° REACH ConsDemAutor.	Groupe d'utilisateurs principaux (SU)	Secteur d'utilisation (SU)	Catégorie de produit (PC)	Catégorie de procédé (PROC)	Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC)	Catégorie d'article (AC)	Spécification
1	Formulation & (re)conditionnement des substances et mélanges	NA	3	10	NA	1, 2, 3, 4, 5, 8a, 8b, 9	2	NA	ES0004648
2	Utilisation privée	NA	21	NA	20, 21, 35, 37, 38	NA	8b, 8e	NA	ES0004794
3	Fabrication de la substance	NA	3	8, 9	NA	1, 2, 3, 4, 8a, 8b, 9, 15	1, 2	NA	ES0004963
4	Utilisation en tant qu'intermédiaire	NA	3	4, 8, 9, 11, 12, 13, 19	NA	1, 2, 3, 4, 9, 15	6a	NA	ES0004629
5	Utilisation industrielle	NA	3	2a, 2b, 5, 14, 15, 16	NA	1, 2, 3, 4, 8b, 9, 10, 13, 15, 19	4, 6b	NA	ES0004683
6	Utilisation professionnelle	NA	22	20, 23	NA	1, 2, 3, 4, 8a, 10, 11, 13, 15, 19	8a, 8b, 8e	NA	ES0004748

1. Titre court du scénario d'exposition 1: Formulation & (re)conditionnement des substances et mélanges		
Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: SU3	
Secteurs d'utilisation finale	SU 10: Formulation [mélange] de préparations et/ ou reconditionnement (sauf alliages)	
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Production chimique présentant des opportunités d'exposition PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants) PROC8a: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)	
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC2: Formulation de préparations	
Activité	Formulation, conditionnement et reconditionnement de la substance et de ses mélanges au cours d'opérations discontinues ou continues, y compris les opérations de stockage, de transfert de matériaux, de mélangeage, de pastillage, de compression, de granulation, d'extrusion, de conditionnement à grande et petite échelles, d'échantillonnage et de maintenance ainsi que les activités de laboratoire associées.	
2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC2		
Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement		
Quantité utilisée	Non applicable	
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	360 jours/ an
Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour prévenir les dégagements Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les dégagements, les émissions dans l'air et les décharges dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Eau	Toutes les eaux usées contaminées doivent être traitées dans une station de traitement des eaux usées industrielles ou municipales qui intègre à la fois un traitement primaire et un secondaire.
	Le site doit avoir un plan en cas de déversement accidentel pour s'assurer que les mesures de sécurité adéquates sont en place pour minimiser l'impact de déversements épisodiques. Prévenir les fuites et prévenir la pollution du sol / de l'eau provoquée par les fuites.	
2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre un pourcentage de substance dans le produit jusqu'à 20%.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	Liquide, fugacité modérée
	Pression de vapeur	0,5 - 10 kPa
	Température du Processus	20 °C
Quantité utilisée	Varie entre millilitres (échantillonnage) et mètres cubes (transferts de matière).	
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	< 8 h

	Fréquence d'utilisation	5 jours / semaine
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	L'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante).	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. (Efficacité: 90 %)(PROC2, PROC3)	
	Vidanger et laver à grande eau le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement.(PROC3, PROC4, PROC5)	
	Eviter les projections.(PROC9, PROC15)	
	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système pour l'essentiel fermé équipé d'une ventilation par extraction. (Efficacité: 90 %)(PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15)	
	Nettoyer les lignes de transfert avant débranchement. Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC1, PROC2, PROC3)	
	Utiliser des systèmes de manutention pour le vrac et le semi-vrac.(PROC4)	
	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. (Efficacité: 90 %)(PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC15)	
	Utiliser des pompes pour le fût.(PROC4, PROC5)	
	Transférer directement la matière aux récipients de mélange.(PROC5)	
	Remplir les conteneurs/bidons aux points de remplissage spécialisés équipés d'une ventilation par extraction à la source. (Efficacité: 90 %)(PROC9, PROC15)	
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	Fournir une formation basique des employés pour éviter et limiter les expositions	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter une combinaison adaptée pour éviter l'exposition de la peau. Utiliser une protection des yeux adaptée. porter des gants de protection chimique.	
	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC3)	
Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation des risques qualitative.		

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement. La substance va se dissocier au contact avec l'eau, le seul effet est le pH donc après le passage dans la STEP, l'exposition est considérée négligeable et sans risque.

Travailleurs

PROC1: Modèle intégré ECETOC TRA version 2

Scénario de Contribution	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	---	Travailleur - par inhalation, long terme - locaux	0,02mg/m3	0
PROC2	---	Travailleur - par inhalation, long terme - locaux	1,50mg/m3	0,2
PROC3	---	Travailleur - par inhalation, long terme - locaux	3,75mg/m³	0,5
PROC4	---	Travailleur - par inhalation, long terme - locaux	3,00mg/m3	0,4
PROC5, PROC8a, PROC8b,	---	Travailleur - par inhalation, long terme - locaux	7,50mg/m³	0,9

PROC9				

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.
Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maitrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.
Pour le scaling voir : https://www.ecetoc.org/
Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

1. Titre court du scénario d'exposition 2: Utilisation privée		
Groupes d'utilisateurs principaux	SU 21: Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)	
Catégorie de produit chimique	PC20: Produits tels que régulateurs de pH, floculants, préci-pitants, agents de neutralisation PC21: Substances chimiques de laboratoire PC35: Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) PC37: Produits chimiques de traitement de l'eau PC38: Produits pour soudage et brasage tendre, produits de type flux	
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8b: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8e: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts	
2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8b, ERC8e		
Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement		
Quantité utilisée	Non applicable	
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	360 jours/ an
Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour prévenir les dégagements Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les dégagements, les émissions dans l'air et les décharges dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Eau	Toutes les eaux usées contaminées doivent être traitées dans une station de traitement des eaux usées industrielles ou municipales qui intègre à la fois un traitement primaire et un secondaire.
	Prévenir les fuites et prévenir la pollution du sol / de l'eau provoquée par les fuites. Le site doit avoir un plan en cas de déversement accidentel pour s'assurer que les mesures de sécurité adéquates sont en place pour minimiser l'impact de déversements épisodiques.	
2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC20, PC21, PC35, PC37, PC38		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre un pourcentage de substance dans le produit jusqu'à 20%.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	Liquide, fugacité modérée
	Pression de vapeur	0,5 - 10 kPa
	Température du Processus	20 °C
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	500 ml
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par événement	240 min
	Fréquence d'utilisation	5 Fois par an:
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .	
Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)	Voie d'application	Utilisation par les consommateurs
	Voies d'exposition	Exposition par la peau
	Mesures pour le consommateur	La substance peut causer des effets irritants localement Pas d'effets systémiques. Toujours utiliser des gants de protection pendant la manipulation et les activités d'application mentionnées sous les catégories de produit ci-dessus.

	Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation des risques qualitative.

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement. La substance va se dissocier au contact avec l'eau, le seul effet est le pH donc après le passage dans la STEP, l'exposition est considérée négligeable et sans risque.

Consommateurs

Les expositions n'ont pas été évaluées car la substance cause seulement des effets locaux cutanés et/ou par inhalation et pas d'effet systémique. L'utilisation est évaluée comme sûre.

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.
Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maitrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

1. Titre court du scénario d'exposition 3: Fabrication de la substance		
Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: SU3	
Secteurs d'utilisation finale	SU8: Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9: Fabrication de produits de la chimie fine	
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Production chimique présentant des opportunités d'exposition PROC8a: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire	
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC1: Fabrication de substances ERC2: Formulation de préparations	
2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC1, ERC2		
Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement		
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	360 jours/ an
Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour prévenir les dégagements Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les dégagements, les émissions dans l'air et les décharges dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Domaine d'application	Utilisation industrielle
	Eau	Toutes les eaux usées contaminées doivent être traitées dans une station de traitement des eaux usées industrielles ou municipales qui intègre à la fois un traitement primaire et un secondaire.
	Prévenir les fuites et prévenir la pollution du sol / de l'eau provoquée par les fuites. Le site doit avoir un plan en cas de déversement accidentel pour s'assurer que les mesures de sécurité adéquates sont en place pour minimiser l'impact de déversements épisodiques.	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Assurer un traitement des eaux usées sur site.	
Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets	Méthodes de Récupération	Le traitement externe et l'élimination des déchets devraient se conformer aux règlementations locale et/ou nationale en vigueur.
2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Concentration de la substance dans le produit: >35% - 40%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	Solution aqueuse
Quantité utilisée	Varie entre millilitres (échantillonnage) et mètres cubes (transferts de matière).	
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	<= 480 min(PROC1)
	Durée d'exposition par jour	<= 240 min(PROC2)
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des	On considère que les activités se font à température ambiante., (sauf indication contraire)	

travailleurs	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Eviter les projections. Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, fenêtres etc. Une ventilation contrôlée signifie qu'il y a un apport ou un retrait d'air par un ventilateur électrique.
	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. Avant débranchement, nettoyer les conduites.(PROC1, PROC2, PROC3)
	Nettoyer les lignes de transfert avant débranchement.(PROC1, PROC2, PROC3, PROC4)
	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. (Efficacité: 90 %)(PROC2, PROC3)
	Utiliser des pompes pour le fût. Utiliser des systèmes de manutention pour le vrac et le semi-vrac.(PROC4)
	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. (Efficacité: 90 %)(PROC4, PROC8a, PROC8b)
	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système pour l'essentiel fermé équipé d'une ventilation par extraction.(PROC8a, PROC8b, PROC9)
	Remplir les conteneurs/bidons aux points de remplissage spécialisés équipés d'une ventilation par extraction à la source.(PROC9)
	Manipuler dans une hotte aspirante ou sous une ventilation à extraction. Effectuer dans une cabine ventilée ou une enceinte avec extraction d'air. (Efficacité: 80 %)(PROC15)
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	S'assurer qu'il n'y a pas de formation d'aérosols inhalables S'assurer que les employés sont formés pour réduire les expositions dans toute la mesure du possible.
	Rincer à grande eau, purger et dégazer la tuyauterie des conteneurs avant de procéder au nettoyage ou à la maintenance.(PROC1, PROC2, PROC3)
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter une combinaison adaptée pour éviter l'exposition de la peau. Utiliser une protection des yeux adaptée. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité.
	Porter un équipement de protection respiratoire.(PROC1, PROC2, PROC3)
Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation des risques qualitative.	

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Scénario de Contribution	Conditions spécifiques	Compartiment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ERC1	---	tous les compartiments	---	---	---

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement. La substance va se dissocier au contact avec l'eau, le seul effet est le pH donc après le passage dans la STEP, l'exposition est considérée négligeable et sans risque.

Travailleurs

PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15: Modèle intégré ECETOC TRA version 2

Scénario de Contribution	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	---	Travailleur - par inhalation, long terme - locaux	0,02mg/m³	0
PROC2	---	Travailleur - par inhalation, long terme - locaux	1,50mg/m³	0,2
PROC4	---	Travailleur - par	3,00mg/m³	0,4

		inhalation, long terme - locaux		
PROC3	---	Travailleur - par inhalation, long terme - locaux	3,75mg/m³	0,5
PROC8a, PROC8b, PROC9	---	Travailleur - par inhalation, long terme - locaux	7,50mg/m³	0,9
PROC15	---	Travailleur - par inhalation, long terme - locaux	1,8mg/m³	0,9

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.
Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maitrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.
Pour le scaling voir : https://www.ecetoc.org/
Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

1. Titre court du scénario d'exposition 4: Utilisation en tant qu'intermédiaire		
Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: SU3	
Secteurs d'utilisation finale	SU4: Fabrication de produits alimentaires SU8: Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9: Fabrication de produits de la chimie fine SU11: Fabrication de produits en caoutchouc SU12: Fabrication de produits en matières plastiques, y compris formulation et conversion SU13: Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques, p. ex. plâtre, ciment SU19: Bâtiment et travaux de construction	
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Production chimique présentant des opportunités d'exposition PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire	
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC6a: Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)	
Activité	Note : ce scénario d'exposition n'est pertinent que pour une utilisation appropriée du produit en fonction du grade de qualité de la substance délivrée	
2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC6a		
Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement		
Quantité utilisée	Non applicable	
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	360 jours/ an
Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour prévenir les dégagements Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les dégagements, les émissions dans l'air et les décharges dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Eau	Toutes les eaux usées contaminées doivent être traitées dans une station de traitement des eaux usées industrielles ou municipales qui intègre à la fois un traitement primaire et un secondaire.
	Le site doit avoir un plan en cas de déversement accidentel pour s'assurer que les mesures de sécurité adéquates sont en place pour minimiser l'impact de déversements épisodiques. Prévenir les fuites et prévenir la pollution du sol / de l'eau provoquée par les fuites.	
2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC9, PROC15		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre un pourcentage de substance dans le produit jusqu'à 40%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	Liquide, fugacité modérée
	Pression de vapeur	0,5 - 10 kPa
	Température du Processus	20 °C
	On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante ., Il devrait être noté que la température de procédé peut être plus élevée mais que la température de la substance est rabaissée à la température ambiante aux points de contact avec le travailleur.	
Quantité utilisée	Varie entre millilitres (échantillonnage) et mètres cubes (transferts de matière).	
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par	< 8 h

	jour	
	Durée d'exposition par jour	< 1 h(Sans Ventilation avec Aspiration à la Source PROC15)
	Fréquence d'utilisation	5 jours / semaine(Sans Ventilation avec Aspiration à la Source PROC15)
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Eviter les projections.	
	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC1, PROC2, PROC3)	
	Nettoyer les lignes de transfert avant débranchement.(PROC1, PROC2, PROC3, PROC4)	
	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. (Efficacité: 90 %)(PROC2, PROC3)	
	Vidanger et laver à grande eau le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement.(PROC3, PROC4)	
	Utiliser des pompes pour le fût. Utiliser des systèmes de manutention pour le vrac et le semi-vrac.(PROC4)	
	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. (Efficacité: 90 %)(PROC4)	
	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système pour l'essentiel fermé équipé d'une ventilation par extraction. Remplir les conteneurs/bidons aux points de remplissage spécialisés équipés d'une ventilation par extraction à la source. (Efficacité: 90 %)(PROC9)	
	Manipuler dans une hotte aspirante ou sous une ventilation à extraction. Effectuer dans une cabine ventilée ou une enceinte avec extraction d'air. (Efficacité: 80 %)(PROC15)	
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	Fournir une formation basique des employés pour éviter et limiter les expositions S'assurer qu'il n'y a pas de formation d'aérosols inhalables	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter une combinaison adaptée pour éviter l'exposition de la peau. Utiliser une protection des yeux adaptée. porter des gants de protection chimique.	
	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC3)	
Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation des risques qualitative.		

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement. La substance va se dissocier au contact avec l'eau, le seul effet est le pH donc après le passage dans la STEP, l'exposition est considérée négligeable et sans risque.

Travailleurs

PROC1: Modèle intégré ECETOC TRA version 2

Scénario de Contribution	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	---	Travailleur - par inhalation, long terme - locaux	0,02mg/m3	0
PROC2	---	Travailleur - par inhalation, long terme - locaux	1,50mg/m3	0,2
PROC3	---	Travailleur - par inhalation, long terme - locaux	3,75mg/m³	0,5
PROC4	---	Travailleur - par inhalation, long terme - locaux	3,00mg/m3	0,4

PROC9	---	Travailleur - par inhalation, long terme - locaux	7,5mg/m³	0,9
PROC15	---	Travailleur - par inhalation, long terme - locaux	1,8mg/m³	0,9

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Environnement
Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.
L'efficacité d'épuration des eaux usées requise peut être atteinte au moyen de technologies sur site/hors site, soit seules soit associées.
Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maitrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.
Pour le scaling voir : https://www.ecetoc.org/
Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

1. Titre court du scénario d'exposition 5: Utilisation industrielle		
Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: SU3	
Secteurs d'utilisation finale	SU2a: Exploitation minière (hors industries offshore) SU2b: Industries offshore SU5: Fabrication de textiles, cuir, fourrure SU14: Fabrication de métaux de base, y compris les alliages SU15: Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et équipements SU16: Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques	
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Production chimique présentant des opportunités d'exposition PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC10: Application au rouleau ou au pinceau PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire PROC19: Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles	
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles ERC6b: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs	
2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC4, ERC6b		
Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement		
Quantité utilisée	Non applicable	
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	360 jours/ an
Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour prévenir les dégagements Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les dégagements, les émissions dans l'air et les décharges dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Eau	Toutes les eaux usées contaminées doivent être traitées dans une station de traitement des eaux usées industrielles ou municipales qui intègre à la fois un traitement primaire et un secondaire.
	Le site doit avoir un plan en cas de déversement accidentel pour s'assurer que les mesures de sécurité adéquates sont en place pour minimiser l'impact de déversements épisodiques. Prévenir les fuites et prévenir la pollution du sol / de l'eau provoquée par les fuites.	
2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC15, PROC19		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre un pourcentage de substance dans le produit jusqu'à 40%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	Liquide, fugacité modérée
Quantité utilisée	Varie entre millilitres (échantillonnage) et mètres cubes (transferts de matière).	
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	< 8 h
	Durée d'exposition par jour	< 1 h(Sans Ventilation avec Aspiration à la Source PROC15)

	Fréquence d'utilisation	5 jours / semaine(Sans Ventilation avec Aspiration à la Source PROC15)
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	L'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante).(PROC13)	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Nettoyer les lignes de transfert avant débranchement.(PROC1, PROC2, PROC3)	
	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC1, PROC2, PROC3)	
	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. (Efficacité: 90 %)(PROC2, PROC3)	
	Vidanger et laver à grande eau le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement.(PROC3, PROC4)	
	Utiliser des systèmes de manutention pour le vrac et le semi-vrac. Utiliser des pompes pour le fût.(PROC4)	
	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. (Efficacité: 90 %)(PROC4)	
	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système pour l'essentiel fermé équipé d'une ventilation par extraction. Remplir les conteneurs/bidons aux points de remplissage spécialisés équipés d'une ventilation par extraction à la source. (Efficacité: 90 %)(PROC8b, PROC9)	
	Fournir un bon niveau de ventilation contrôlée (10 à 15 changements d'air par heure) (Efficacité: 90 %)(PROC10)	
	Assurer une ventilation par extraction aux points de transfert de matière et aux autres ouvertures. (Efficacité: 90 %)(PROC13)	
	Effectuer dans une cabine ventilée équipée d'un flux d'air laminaire.(PROC13)	
	Manipuler dans une hotte aspirante ou sous une ventilation à extraction. Effectuer dans une cabine ventilée ou une enceinte avec extraction d'air. (Efficacité: 80 %)(PROC15)	
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	Fournir une formation basique des employés pour éviter et limiter les expositions	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter une combinaison adaptée pour éviter l'exposition de la peau. Utiliser une protection des yeux adaptée. porter des gants de protection chimique.	
	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC3, PROC10, PROC13, PROC19)	
	Ne pas effectuer d'opération pendant plus de 15 minutes sans protection respiratoire Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.(PROC19)	
Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation des risques qualitative.		

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement. La substance va se dissocier au contact avec l'eau, le seul effet est le pH donc après le passage dans la STEP, l'exposition est considérée négligeable et sans risque.

Travailleurs

PROC1: Modèle intégré ECETOC TRA version 2

Scénario de Contribution	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	---	Travailleur - par inhalation, long terme - locaux	0,02mg/m³	0
PROC2	---	Travailleur - par	1,50mg/m3	0,2

		inhalation, long terme - locaux		
PROC3	---	Travailleur - par inhalation, long terme - locaux	3,75mg/m³	0,5
PROC4, PROC9, PROC10, PROC13, PROC19	---	Travailleur - par inhalation, long terme - locaux	3,00mg/m3	0,4
PROC8b	---	Travailleur - par inhalation, long terme - locaux	7,5mg/m³	0,9
PROC15	---	Travailleur - par inhalation, long terme - locaux	1,8mg/m³	0,9

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.
Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maitrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.
Pour le scaling voir : https://www.ecetoc.org/
Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

1. Titre court du scénario d'exposition 6: Utilisation professionnelle	
Groupes d'utilisateurs principaux	SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Secteurs d'utilisation finale	SU20: Services de santé SU23: Fourniture d'électricité, de vapeur, de gaz, d'eau et traitement des eaux usées
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Production chimique présentant des opportunités d'exposition PROC8a: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. PROC10: Application au rouleau ou au pinceau PROC11: Pulvérisation en dehors d'installations industrielles PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire PROC19: Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8b: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8e: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts
Activité	Note : ce scénario d'exposition n'est pertinent que pour une utilisation appropriée du produit en fonction du grade de qualité de la substance délivrée

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8b, ERC8e		
Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement		
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	360 jours/ an
Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour prévenir les dégagements Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les dégagements, les émissions dans l'air et les décharges dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Eau	S'assurer que toute l'eau usée soit collectée et traitée via une STEP., Toutes les eaux usées contaminées doivent être traitées dans une station de traitement des eaux usées industrielles ou municipales qui intègre à la fois un traitement primaire et un secondaire.
	Prévenir les fuites et prévenir la pollution du sol / de l'eau provoquée par les fuites.	

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC10, PROC11, PROC13, PROC15, PROC19		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre un pourcentage de substance dans le produit jusqu'à 40%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	Liquide, fugacité modérée
	Pression de vapeur	0,5 - 10 kPa
	Température du Processus	20 °C
	On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .	
Quantité utilisée	Varie entre millilitres (échantillonnage) et mètres cubes (transferts de matière).	

Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	5 jours / semaine
	Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures	
	Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 15 minutes.(sans protection respiratoire PROC11, PROC19)	
	Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.(Sans Ventilation avec Aspiration à la Source PROC15)	
	Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC15)	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC1, PROC2, PROC3)	
	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. (Efficacité: 90 %)(PROC2, PROC3, PROC4)	
	Nettoyer les lignes de transfert avant débranchement.(PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a)	
	Vidanger et laver à grande eau le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement.(PROC3, PROC4)	
	Utiliser des systèmes de manutention pour le vrac et le semi-vrac. Utiliser des pompes pour le fût.(PROC4)	
	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. (Efficacité: 90 %)(PROC4, PROC8a, PROC11)	
	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système pour l'essentiel fermé équipé d'une ventilation par extraction. (Efficacité: 90 %)(PROC8a)	
	Fournir un bon niveau de ventilation contrôlée (10 à 15 changements d'air par heure) (Efficacité: 90 %)(PROC10)	
	Effectuer dans une cabine ventilée équipée d'un flux d'air laminaire. Laisser le temps au produit de s'égoutter de l'article. Activité automatisée dans la mesure du possible.(PROC13)	
	Assurer une ventilation par extraction aux points de transfert de matière et aux autres ouvertures. (Efficacité: 90 %)(PROC13)	
	Manipuler dans une hotte aspirante ou sous une ventilation à extraction. Effectuer dans une cabine ventilée ou une enceinte avec extraction d'air. (Efficacité: 80 %)(PROC15)	
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	Fournir une formation basique des employés pour éviter et limiter les expositions	
	Assurer une minimisation des phases manuelles(PROC13)	
	Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC15)	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter une combinaison adaptée pour éviter l'exposition de la peau. Utiliser une protection des yeux adaptée. porter des gants de protection chimique.	
	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC3, PROC10, PROC11, PROC13, PROC19)	
	Porter un demi masque respiratoire conforme à EN140, filtre de type A ou meilleur(PROC11, PROC19)	
	Ne pas effectuer d'opération pendant plus de 15 minutes sans protection respiratoire(PROC11, PROC19)	
	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.(PROC3)	
	Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.	

Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation des risques qualitative.

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Pas d'évaluation de l'exposition présentée pour l'environnement. La substance va se dissocier au contact avec l'eau, le seul effet est le pH donc après le passage dans la STEP, l'exposition est considérée négligeable et sans risque.

Travailleurs

PROC2: Modèle intégré ECETOC TRA version 2

Scénario de Contribution	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC2	---	Travailleur - par inhalation, long terme - locaux	1,50mg/m3	0,2
PROC3	---	Travailleur - par inhalation, long terme - locaux	3,75mg/m³	0,5
PROC8a, PROC10, PROC13, PROC11, PROC19	---	Travailleur - par inhalation, long terme - locaux	7,50mg/m³	0,9
PROC4	---	Travailleur - par inhalation, long terme - locaux	3,00mg/m3	0,4
PROC15	---	Travailleur - par inhalation, long terme - locaux	1,8mg/m³	0,9

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.
Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maitrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.
Pour le scaling voir : https://www.ecetoc.org/
Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.